



Monsieur François FILLON
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 25 juillet 2008

Dossier suivi par : N. LE CORRE-GABENS
Réf : 8GreFillon328/Environnement/Grenelle/Matignon

Monsieur le Premier Ministre,

Votre gouvernement a pris l'initiative de porter le débat du dumping environnemental au niveau européen. Les Chambres d'Agriculture soutiennent pleinement cette action. Pour nous, cet objectif doit également guider les dispositions législatives issues du Grenelle de l'environnement .

Les agriculteurs agissent au quotidien en faveur de la préservation de l'environnement et sont engagés dans la réduction de l'utilisation des intrants et de l'énergie, ainsi que dans la production d'énergies renouvelables et de biodiversité.

A leurs côtés, les Chambres d'agriculture se sont impliquées, dès son lancement, dans le Grenelle de l'Environnement, en formulant des propositions ambitieuses et en participant à différentes instances de travail. Elles cherchent à concilier la production agricole avec les enjeux environnementaux et sociaux et à promouvoir une gestion équilibrée des territoires, qui passe notamment par la préservation des espaces agricoles.

Elles sont prêtes à confirmer leur contribution au développement durable et à la lutte contre le changement climatique, en proposant l'inscription explicite de ces missions dans le code rural et en ouvrant leurs sessions à des acteurs représentatifs de la société civile.

Mais réussir la mobilisation des agriculteurs et des Chambres d'agriculture nécessite de respecter le droit de propriété et la liberté d'entreprendre et de donner une visibilité à moyen terme sur les mesures budgétaires et fiscales.

Aussi, les Chambres d'agriculture ne peuvent-elles partager les propositions législatives visant à instaurer des servitudes de bandes enherbées le long des cours d'eau, à rendre opposable la trame verte et bleue, à imposer l'agriculture biologique dans les aires de captage d'eau potable, à conférer aux agences de l'eau un droit d'expropriation ou encore à permettre à ces dernières de résilier les baux ruraux dans les zones humides.

Elles s'opposent aux modifications concernant les redevances des Agences de l'eau, et ce d'autant plus que la forte augmentation du coût de l'énergie conduit déjà à une hausse significative du coût des intrants. Moins de deux ans après l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, il est nécessaire de préserver les équilibres issus d'une longue concertation.

Les Chambres d'agriculture demandent en outre le maintien des objectifs d'incorporation de biocarburants et des mécanismes de soutien afférents.

Je vous remercie de toute l'attention que vous voudrez bien porter à nos propositions détaillées en annexe.

Je tiens, enfin, à vous réaffirmer toute l'importance que j'attache au processus du Grenelle de l'environnement. Les Chambres d'agriculture continueront à mettre leur expertise au service des débats nationaux. Je reste à votre disposition pour en discuter de vive voix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Luc GUYAU.

PJ : 1 annexe.